

Image not found or type unknown



CDD : ne plus aller à son lieu de travail

Par **sbresin**, le 12/09/2011 à 13:42

Bonjour,

Est-il vrai qu'en CDD on peut ne plus aller sur son lieu de travail sans être inquiété par le licenciement? En effet, il me reste un mois et demi et cela ne se passe pas bien.

Merci pour votre réponse
sb

Par **P.M.**, le 12/09/2011 à 14:34

Bonjour,

Le licenciement n'existe pas dans le cadre d'un CDD...

Il serait nettement préférable d'essayer de conclure un accord écrit de rupture avec l'employeur, seule solution légale pour rompre le CDD en l'occurrence, avec un avenant en raccourcissant le terme...